



GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aubergenville, le 21 octobre 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE – JEUDI 20 OCTOBRE À AUBERGENVILLE

Focus sur la première phase du plan de sobriété énergétique de GPS&O

La Communauté urbaine se mobilise pour réduire les consommations d'électricité et de gaz dans ses équipements - notamment les piscines et la patinoire - mais aussi en matière d'éclairage public. Objectif ? S'engager dans une démarche vertueuse de sobriété énergétique, qui permet d'assurer les services rendus aux communes et aux habitants tout en absorbant la hausse des factures d'énergie. GPS&O développe déjà ou s'apprête à lancer des actions pour modérer sa consommation.

« Nous avons pris des mesures immédiates et à moyen terme. Mais ce n'est qu'un point de départ. Le chantier de la sobriété énergétique doit irriguer l'ensemble des politiques et projets pilotés par la Communauté urbaine. C'est une exigence pour contenir notre consommation d'énergie mais aussi pour lutter contre le changement climatique », résume Cécile Zammit-Popescu, présidente de la communauté urbaine.

Les piscines baissent la température

En étroite concertation avec les maires concernés, les délégataires et les vingt-quatre clubs sportifs utilisateurs des équipements aquatiques, quatre mesures sont entrées en vigueur depuis le 26 septembre :

- Baisse de la température de l'eau d'1,5° dans toutes les piscines (de 28,5° à 27°), soit une économie de 5% ;
- Abaissement de la température de l'air à 23-24° ;
- Fermeture des deux bassins extérieurs des piscines Bains de Seine-Mauldre (Aubergenville) et Migneaux (Poissy) pour éviter le chauffage, le traitement ainsi que les renouvellements quotidiens réglementaires en eau (- 30%) ;
- Fermeture temporaire des piscines en période creuse, du 12 décembre 2022 au 8 janvier 2023 (- 10 %).

Une plage d'ouverture plus limitée à la patinoire

Ce plan de sobriété s'applique aussi la patinoire communautaire, à Mantes-la-Jolie. L'équipement accueille le grand public, les clubs et les scolaires depuis le 8 octobre dernier. Cette année, son activité sera concentrée durant les mois les plus froids. La fermeture est prévue le 30 avril 2023 et la

réouverture au mois d'octobre 2023 pour réduire de 30 % ses coûts énergétiques. En temps normal, elle accueille les patineurs de septembre à fin mai. Différentes mesures sont entrées en vigueur pour limiter la consommation d'énergie parmi lesquelles :

- Délestage du process froid sur les périodes de tarification en heures pleines et en heures de pointes ;
- Réduction de la température dans les locaux de 2° ;
- Modification de la température de la glace (-1, -2° par rapport à l'année dernière) ;
- Réduction de l'épaisseur à 3 cm du process froid (au lieu de 4 cm).

À noter que cet équipement, contrairement aux idées reçues, n'est pas énergivore. La seule patinoire des Yvelines consomme aujourd'hui 1,372 millions de kWhEF, soit deux fois moins qu'une piscine comme celle de Verneuil-sur-Seine (3 millions de kWhEF). Par ailleurs, des travaux sont programmés pour réduire sa consommation énergétique de 30 à 40 % d'ici 2030 comme c'est le cas dans les piscines.

Éclairage public : GPS&O consulte les communes

Le marché global de performance lancé en 2020, avec notamment le remplacement systématique des ampoules classiques par des LED, permettra d'atteindre une réduction des consommations énergétiques de l'ordre de 65 % à l'horizon 2028. La première tranche 2021/2023, prévoit d'équiper en LED plus de 13 000 points lumineux, ce qui représente une réduction de la consommation d'électricité de l'ordre de 9 000 000 Kwh, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de plus de 4000 habitants.

Cette campagne à moyen terme s'accompagne d'actions plus immédiate comme la limitation ou l'extinction de l'éclairage public. Tous les maires sont actuellement consultés à ce sujet, en milieu rural comme urbain. Un courrier leur a été adressé pour sonder leurs attentes. Quatre communes ont déjà mis en place l'extinction nocturne et six sont en cours d'analyse. Cinq communes prévoient une extinction programmée prochainement. Par ailleurs, dix communes avant même d'être sollicitées étaient intéressées par le dispositif d'extinction et 10 autres se sont manifestées depuis le début de la consultation.

En complément de l'impact énergétique, cette mesure participe également à la lutte contre la pollution lumineuse et à la préservation de la biodiversité et de la santé humaine. Des études montrent que l'absence d'éclairage n'avait pas d'incidence sur l'augmentation de l'insécurité.

Enfin, dans le même esprit de sobriété et dans un souci d'exemplarité, la Communauté urbaine a décidé de limiter la durée des illuminations de Noël à six semaines, du 1^{er} décembre 2022 au 15 janvier 2023.

Une enveloppe d'1,2 M€ consacrée aux fonds de concours

Le conventionnement des fonds de concours 2022 a été adopté en conseil communautaire, ce jeudi 20 octobre. Un montant maintenu à 1,2 M€ est consacré à cette politique de solidarité territoriale qui permet la contribution au financement de projets de communes de moins de 5 000 habitants.

Au total, vingt-quatre dossiers pour autant de communes¹ ont été retenus cette année. Parmi eux, neuf ciblent les orientations du plan climat air énergie territorial de GPS&O, principalement en termes de sobriété et de performance énergétique et climatique. Ces dossiers représentent près de 50% du total des fonds de concours, soit 593 415 €.

Les principales thématiques des projets :

- Équipements scolaires, périscolaires, accueil petite enfance et santé : 323 000 €
- Bâtiments administratifs et techniques : 313 000 €
- Rénovation thermique de bâtiments municipaux : 267 200 €
- Équipements sportifs et ludiques : 159 160 €
- Espaces publics : 46 900 €
- Travaux d'entretien et autres : 42 700 €
- Mobilités durables : 37 200 €
- Numérique : 13 000 €

Contact presse : Xavier Tondi : tél : 06 60 44 98 75

À propos de la communauté urbaine

Grand Paris Seine & Oise, la plus importante communauté urbaine de France, s'étend sur 500 km² et compte plus de 410 000 habitants répartis dans 73 communes. Ce territoire est l'un des maillons stratégiques aux portes du Grand Paris, au cœur des grands projets de la vallée de la Seine. Aéronautique, automobile, agriculture, facture instrumentale... font de ce territoire un laboratoire d'innovations. La communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise gère plusieurs compétences structurantes : mobilité et déplacements, développement économique, aménagement, habitat, voirie, culture, sport, environnement, déchets, eau et assainissement.

¹ Les 24 communes concernées : Arnouville-lès-Mantes, Aulnay-sur-Mauldre, Bouafle, Breuil-Bois-Robert, Brueil-en-Vexin, Chapet, Flacourt, Fontenay-Saint-Père, Goussonville, Guerville, Issou, Jambville, Jouy-Mauvoisin, Jumeauville, Juziers, Morainvilliers, Mousseaux-sur-Seine, Oinville-sur-Montcient, Perdreauville, Porcheville, Sailly, Soindres, Tessancourt-sur-Aubette et Vert.